

Le Canada continuera d'oeuvrer par l'intermédiaire des Nations Unies, du Commonwealth, de la réunion de suivie de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres instances, à rehausser les normes relatives aux droits de la personne. Comme le suggérait le Comité mixte spécial, le gouvernement est prêt à collaborer activement avec les pays en développement à la mise en place de leurs propres institutions démocratiques et mécanismes de promotion des droits de la personne. Pour cette raison, il est en faveur de la création d'un Institut international des droits de l'homme et de l'avancement démocratique, que le Comité mixte spécial recommandait dans son rapport; il a déjà entrepris une recherche sur les meilleurs moyens de procéder pour y parvenir.

Droits de la personne et aide au développement

Par une approche équilibrée en matière de droits de la personne et de développement, on fera en sorte que les régimes répressifs ne soient pas récompensés ni reconnus pour légitime par le biais des politiques de l'aide canadienne. Mais il faut veiller aussi à ce que les victimes des violations des droits de la personne, qui sont souvent les membres les plus pauvres de la société, ne subissent pas un double préjudice en étant privés, outre de leurs droits, d'une aide de l'extérieur dont ils ont si grand besoin. Cette politique est fondée sur la conviction du gouvernement que c'est en favorisant le développement économique et social, processus à long terme, que l'on permettra la jouissance de la gamme complète des droits de la personne.

Le gouvernement continuera donc de chercher avec soin à harmoniser son aide au développement et ses autres objectifs en matière de droits de la personne. Là où les violations des droits de l'homme sont devenues massives et persistantes au point de rendre impossible une aide efficace au développement, l'aide du Canada a été suspendue ou le sera. Dans d'autres situations moins graves, la prestation de l'aide se fait parfois le plus efficacement par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou par des voies multilatérales. Dans d'autres cas, où les violations des droits de la personne n'empêchent pas d'organiser avec succès des projets de développement au profit de ceux qui ont besoin d'aide, le gouvernement a maintenu son aide bilatérale et continuera de le faire. Lorsque des pays ont amélioré leur conduite en matière de droits de la personne ou que l'évolution des circonstances justifie un encouragement, le gouvernement a cherché à rehausser le niveau de l'aide au développement qui leur est accordée.